

## CEMAC

### **PROJET DE RESEAU A HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE D'AFRIQUE CENTRALE (CENTRAL AFRICA BACKBONE (CAB)) :**

#### **ETUDES PREPARATOIRES DE PROJET (ETUDES JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE, ET GESTION FINANCIERE)**

### **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

1. La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a obtenu un don du Fonds pour la préparation des projets d'infrastructure du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD-IPPF) et du Fonds d'Aide au Secteur Privé Africain (FAPA) pour financer les études préparatoires / pré-investissement (études juridique et réglementaire et gestion financière) nécessaires à la préparation du projet de réseau à haut débit en fibre optique d'Afrique centrale (Central Africa Backbone (CAB)), et se propose d'utiliser les fonds de ce don pour régler des fournitures, et services devant être acquis dans le cadre de ce projet
2. Les services comprennent :  
La fourniture d'une assistance technique à la Commission de la CEMAC afin de finaliser les études de pré investissement et préparer le projet CAB à l'exécution, et mettre en place une opération PPP pour l'exécution, l'opérationnalisation et l'entretien du projet CAB.

Cette assistance technique a pour objectifs spécifiques d'achever les études techniques existantes et en cours afin de choisir un opérateur privé pour le projet CAB. La préoccupation est de:

- contribuer à renforcer le cadre juridique et réglementaire des TIC dans la région,
- structurer le projet de manière attrayante afin de mettre en place un PPP
- choisir un opérateur privé,
- aider et renforcer la CEMAC de manière à lui permettre de travailler efficacement avec le partenaire privé.

Les activités à réaliser comprennent les 2 composantes suivantes :

#### **Composante A – Documentation juridique et réglementaire**

Dans cette composante, le Conseiller en transactions examinera les politiques et législations nationales et régionales existantes dans les pays concernés (Cameroun, Tchad et RCA), en particulier les codes d'investissement et les lois relatives aux télécoms et aux TIC concernant la participation du secteur privé à l'infrastructure TIC, et il proposera des amendements ou de nouvelles législations afin d'adapter le cadre juridique et réglementaire en place pour faciliter l'établissement de l'opérateur régional CAB (par ex. mise en place d'un réseau; revente de la capacité internationale aux opérateurs nationaux des télécommunications). Ceci pourrait inclure un projet de

licence/autorisation, un projet d'amendement d'une loi existante sur les télécoms, et un projet d'amendement ou d'une nouvelle législation.

### **Composante B – Aspects de gestion et volet financier**

Dans cette composante, le Conseiller en transactions entamera la promotion du projet et initiera la sélection du partenaire privé approprié. Le Conseiller en transactions utilisera sa riche expérience et sa connaissance profonde des entreprises privées pour accomplir cette mission. Une attention particulière doit être accordée aux investisseurs privés régionaux.

Le Conseiller en transaction aidera toute la Cellule de gestion à gérer et assurer le suivi du Projet CAB au nom du gouvernement. A cet effet, le Conseiller en transactions coordonnera la structure financière à mettre en place avec les conclusions de l'étude sur les aspects techniques, et le cadre juridique et réglementaire.

Le Conseiller en transactions aura à préparer des recommandations sur la structure financière proposée. Ces recommandations préciseront le financement nécessaire pour le CAB (réseaux international et nationaux); les sources de financement (Public c.Privé) et les bénéfices prévus (dettes et fonds propres)

De manière plus spécifique, le Conseiller en transactions devra:

- Fournir un plan de financement et une capitalisation du projet
- Concevoir la structure et l'établissement de modèles du projet
- Fournir un appui en matière de négociation

3. La Direction des Transports et Télécommunications de la CEMAC invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus. Les Firmes éligibles intéressées doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'elles sont qualifiées pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Peuvent être candidats les Consultants de pays répondant aux critères de provenance définis dans les règles de procédure de la Banque pour l'utilisation des consultants.
4. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivants : de 09 heures à 12h30 heures, heures locales:
5. Les manifestations d'intérêt devront être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le 23 janvier 2009 à 12 h 00(heure locale)** et porter expressément la mention « **Projet CAB - études préparatoires de projet (études juridique et réglementaire, et gestion financière)** » :

A l'attention de : ...**Monsieur Isidore EMBOLA**....

**Coordonnateur du Projet CAB CEMAC** .....

Agence d'exécution de Projet : Département des Transports et Télécommunications

Adresse géographique : Avenue des martyrs .....

Boîte postale : BP 969.....

Ville : ..... Bangui.....

Pays : ...République Centrafricaine.....

Tél : .....(236) ...21 61 21 35.....

Fax : .....(236) 21 61 21 35.....

Email : .....secemac@hotmail.com.....

7. Une liste restreinte de cinq à sept Firmes, sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt et la consultation se fera conformément aux Règles de procédure de la FAD/BAD pour l'utilisation des Consultants (Edition Janvier 2000). Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur d'inclure cet institut dans la liste restreinte.